

REUNION DU 4 septembre 2020

L'an deux mille vingt, le quatre septembre, le Conseil Municipal de la Commune de JUVARDEIL dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Mme FOUCHER Juanita, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal le 28 aout 2020

Présents : M. FREULON Arnaud, Mme BRUNET Françoise, M. MEIGNAN Antoine, M. BAUDET Bruno, Mme BOSSÉ Valérie, M. BOURGEOU Philippe, M. PLEURMEAU JeanLouis, M. FERTUN Bernard, Mme LE GLAUNEC Sophie, M. FERRON Patrick, Mme PITON Marylaine, Mme COTTEREAU Karine, M. HUNAUT Marcel. **Secrétaire de séance** : M. HUNAUT Marco.

○ COMMISSIONS

ENVIRONNEMENT-CADRE DE VIE (ECDV)

PEUPLERAIE : "Contrat territorial Eau Basses Vallées Angevines Romme"

Mr Antoine MEIGNAN précise que la commune a déposé une action au Contrat Territorial Eau Basses Vallées Angevines Romme.

Le Contrat Territorial Eau (CTEau) est un outil de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et de la Région Pays-dela-Loire qui permet le financement d'actions visant à la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Le CTEau est adossé à une stratégie de territoire définie pour une durée de 6 ans (2021-2026). Un contrat est signé pour 3 ans (2021-2023). Une feuille de route et un recueil de fiche actions détaillent pour ces 3 années les interventions prévues par chaque maître d'ouvrage. La contractualisation peut être reconduite ensuite pour un second cycle de 3 ans (2024-2026) en fonction des conditions de réalisation du premier cycle. La stratégie de territoire, la feuille de route et les fiche-actions sont validées par le comité de pilotage du contrat.

Le Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme et le Conseil Départemental de assurent conjointement l'animation et le pilotage du contrat. Ils portent également la maîtrise d'ouvrage de la restauration des milieux aquatiques sur les masses d'eaux prioritaires pour le Syndicat et la restauration de la continuité et de des actions sur le domaine public fluvial pour le Département.

L'ensemble du contrat se présente selon 3 thématiques :

- Thème 1 : Qualité et Quantité d'eau
- Thème 2 : Milieux aquatiques et humides
- Thème 3 : Mobilisation des acteurs

VIE ASSOCIATIVE COMMUNICATION TOURISME ANIMATIONS (VACoTA)

LA BOULANGERIE DE TIERCE PROPOSE D'INSTALLER UN DISTRIBUTEUR DE BAGUETTES

Mme Le Maire donne un compte-rendu de la rencontre avec Mr LEONE boulanger à Tiercé et Mr POIRIER commercial de l'entreprise de fabrication de distributeurs automatiques « MA BAGUETTE ». Ils proposent la pose d'un distributeur automatique de baguette, ainsi que le chargement régulier du pain, la maintenance, la possibilité d'alimenter en pain bio, et une prise en charge complète de l'installation. Resterait à voir la prise en charge de la dalle béton et de l'alimentation électrique.

La commission va travailler sur le dossier afin d'étudier les besoins et la faisabilité du projet.

Les élus décident de distribuer aux administrés par l'intermédiaire des boîtes aux lettres, un sondage afin de connaître leurs besoins.

LETTRE DE JUVARDEIL

La mise en page de la lettre N°1 de 2020 est finalisée.

Le groupe de relecture est composé de : Mme Françoise BRUNET, Mme Marylaine PITON, Mme Karine COTTEREAU, Mr Patrick FERRON, Mme Juanita FOUCHER, Mme Sophie LE GLAUNEC.

L'impression est prévue en semaine 38, et la distribution le week-end du 19/20 septembre 2020.

MARCHÉ : port du masque

Mme Le Maire expose les différents derniers faits relatifs aux marchés du mardi soir.

Par arrêté préfectoral du 13 août, n° BCAB n°2020-579, le préfet impose « le port du masque pour les personnes de 11 ans et plus, sur les marchés de plein air, salons, foires en extérieur, braderies et brocantes organisés sur le département de Maine et Loire à compter du samedi 15 août 2020 ».

Cet arrêté a été notifié aux différents participants du marché le 14 août 2020.

Lors des derniers marchés, 2 exposants n'ont pas porté le masque. Un avertissement leur a été envoyé le 28 août dernier en leur précisant que s'ils souhaitaient garder cette position, la municipalité devra refuser de les accueillir sur le marché.

PATRIMOINE BATI

LOTISSEMENT DE LA POITEVINIERE La parcelle n° 7 n'est plus réservée

Anjou Atlantique Accession nous a notifié, en date du 30 juillet 2020 qu'il se désengageait de la réservation du terrain situé dans le lotissement de la Poitevinière, parcelle N°7.

COMMISSION

Mr Arnaud FREULON précise que la commission prévue en août est annulée. La prochaine commission se déroulera le 16 septembre.

RIVES GABARE

RENCONTRE Maine & Loire Habitat et CCVHA du jeudi 3 septembre

Mme le Maire et Mr Patrick FERRON, donne un compte-rendu de leur rencontre du jeudi 3 septembre 2020 avec Mr PEREIRA de la CCVHA et Mr DUVERGER de Maine et Loire Habitat. Les sujets abordés concernaient les parkings, l'accès aux gîtes, le bornage, et la proposition d'une location d'un gîte par la municipalité.

Les élus décident de créer la commission « Rives Gabare ». Les membres sont les suivants :

Françoise BRUNET, Juanita FOUCHER, Arnaud FREULON, Antoine MEIGNAN, Patrick FERRON.

Ils décident également la création d'une sous-commission participative, gérée par Patrick FERRON.

VIVRE ENSEMBLE, CULTURE et INTERGENERATIONNEL

RESTAURANT SCOLAIRE : Réorganisation de la pause méridienne

Mme Françoise BRUNET donne un compte-rendu des propositions de la commission concernant la réorganisation de la pause méridienne, notamment la mise en place d'arrivées décalées des enfants par groupe.

Un bilan sera fait à la fin de la 1^{ère} période scolaire.

ECOLE : Point sur la rentrée

Mme Françoise BRUNET donne un compte-rendu de la rentrée scolaire avec la mise en place du nouveau protocole de l'éducation nationale.

RESSOURCES HUMAINES (RH)

REUNION AVEC LE TRESORIER LE 22 SEPTEMBRE

Une réunion de présentation est prévue le 22 septembre à 19h avec Mr TROJANI, le trésorier du Trésor Public.

RETOUR COMMISSION RH

Mme Valérie BOSSÉ fait un compte-rendu de la commission Ressources Humaines du 20 juillet 2020, lors de laquelle il a été abordé le remplacement du poste d'adjoint administratif vacant.

La commission propose de lancer le recrutement pour ce remplacement par un CDD d'un an.

Le conseil municipal, a 12 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, décident de lancer ce recrutement.

LISTES ELECTORALES

COMMISSION DE CONTROLE des LISTES ELECTORALES

La sous-préfecture demande de proposer 2 électeurs pour la commission de contrôle des listes électorales.

○ DELIBERATIONS

DECLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER

6 Grande Rue, Réf cadastrale : Section E n° 26 Mme

Karine COTTEREAU quitte la salle du conseil.

A 13 voix pour, le Conseil renonce à exercer le droit de préemption sur la parcelle cadastrée section E n° 26 sise 6 Grande Rue.

Ruelle Louis Martin, Réf cadastrale : Section E n° 1220, 84 et 85

A 14 voix pour, le Conseil renonce à exercer le droit de préemption sur la parcelle cadastrée section E n° 1220, 84 et 85 sise Ruelle Louis Martin.

4 rue des Mésanges, Réf cadastrale : Section E n°955

A 14 voix pour, le Conseil renonce à exercer le droit de préemption sur la parcelle cadastrée section E n° 955 sise 4 rue des mésanges.

4 rue du gravier, Réf cadastrale : Section E n°169 et 982

A 14 voix pour, le Conseil renonce à exercer le droit de préemption sur la parcelle cadastrée section E n° 169 e 982 sise 4 rue du gravier.

ASSOCIATION DES MAIRES : soutien au Liban

L'Association des Maires de France 49, à la suite de la double explosion dans le port de BEYROUTH du mardi 4 août dernier, demande si la collectivité souhaite participer au soutien de solidarité à l'association ACTED qui apporte une aide à la crise humanitaire actuelle au Liban.

Le conseil municipal, avec 6 voix pour, 5 voix contre et 3 abstentions, décident de donner une aide de 100€ à l'association ACTED.

Formation ATLANBOIS : Conduite d'une chaufferie bois en collectivité.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décident d'autoriser le maire à signer la convention.

Sous-préfecture : demande de compléter la délibération concernant les délégations au Maire.

Mme le Maire expose que par courrier en date du 20 juillet 2020, Mme la Sous-Préfète de Segré-en-Anjou Bleu, dans le cadre du contrôle de légalité, invite le Conseil Municipal à compléter la délibération n° 2020 05 29 a, du 29 mai 2020 concernant les délégations consenties au Maire, conformément aux dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Elle précise que le Conseil avait omis de déterminer les conditions ou limites dans lesquels s'opèrent l'exercice des droits de préemption (15° de l'article précité) et les conséquences des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux (17° de l'article).

Après l'exposé du Maire, Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier à Madame le Maire les délégations suivantes :

- D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, et cela sans limitation.
- De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux, sans limitation.

○ **CCVHA**

Conférence des maires

Mme Le Maire donne un compte-rendu de la conférence des maires.

Les Commissions communautaires

COMMISSION HABITAT

Mr Arnaud FREULON fait un compte-rendu de la commission.

COMMISSION ENFANCE

Mme Sophie LE GLAUNEC fait un compte-rendu de la commission.

COMMISSION FINANCES

Mme Le Maire fait un compte-rendu de la commission. PETR

Mme Le Maire fait un compte-rendu de la commission.

○ **QUESTIONS DIVERSES**

SCIC Bois Energie : Demande de changement du délégué titulaire : Mr Marcel HUNAULT à la place de Mr Philippe BOURGEAU.

Frelon asiatique : Le conseil municipal décide d'étudier la possibilité d'une convention avec l'ASAD49 pour lutter contre la prolifération du frelon asiatique.

Des demandes d'aide pour l'installation de parking à vélo sont en cours auprès de ALVEOLE.

Le conseil municipal décide, au vu de la crise sanitaire actuelle, d'annuler le repas des aînés pour 2020.